



Séance du 02 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 27  
Date de la convocation : 27 août 2024  
Date d'affichage : 10 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Étaient présents :** Mmes et MM. M. JACOBBERGER – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – C. HOTTINGER – Y. TESTON – P. PARISOT – C. LAMBOLEY – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER – O. HOUILLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

**Pouvoirs :** B. PY donne pouvoir à M. JACOBBERGER – S. COLLILEUX donne pouvoir à T. SEGUIN – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – G. SALVI donne pouvoir à O. HOUILLON – V. TRARI-MEDJAOUI donne pouvoir à G. BRIOT – B. GRANDJEAN donne pouvoir à M. FAIVRE

**Excusés :** F. LUPFER – R. KIFFER – D. RANOUX

**Absents :** C. AMAROT-HOUSSARD – S. TETOT – Q. COUVREUR – P.E. PHEULPIN

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

Calcul du quorum :  $27/2 = 14$   
Le quorum est respecté avec 14 titulaires présents.

Ordre du jour :

- ✓ Désignation du secrétaire de séance,
- ✓ Rapport 2024-09-70 : Approbation du PV du 22 juillet 2024,
- ✓ Rapport 2024-09-71 : Voirie secteur Eboulet,
- ✓ Rapport 2024-09-71-2 complète et remplace la DCM 2024/09/71 Voirie secteur Eboulet
- ✓ Questions diverses.

Madame le Maire annonce pour information, la renaissance de la section du souvenir Français de Champagnéy avec pour Président Monsieur Dominique France.

Elle donne lecture des remerciements :

- Suite à décès famille SARTORIO

**DCM 2024/70 Approbation du Procès-verbal du 22 juillet 2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité avec 1 abstention (Mme HEQUET) et 19 voix POUR le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2024.

**Intervention de Monsieur CROISSANT et de Monsieur BAILLY du cabinet EVI pour présenter les travaux de voirie à Eboulet.**

*Monsieur PARISOT demande si les soucis de bus ont été pris en compte.*

*Monsieur CROISSANT répond que oui. Il précise que le projet proposé tient compte des remarques faites lors de la présentation aux riverains.*

*Monsieur SEGUIN demande si la capacité de stationnement prévu vers l'école prend en compte 2 bus.*

*Monsieur CROISSANT confirme qu'il y a bien 2 bus en encart.*

*Le ½ tour du bus est supprimé.*

*Monsieur SEGUIN « cela veut dire que vous changez le cheminement du bus avec les conséquences en termes d'heurs et autres ».*

*Monsieur JACOBBERGER précise que cela a été vu avec le service des transports.*

*Monsieur SCHLUMBERGER signale que la partie de la rue qui a un véritable fossé rencontre souvent des problèmes. Lors de l'entretien, très souvent ça peut se boucher. Il demande s'il n'y aurait pas une solution technique type busage.*

*Monsieur BAILLY indique qu'il va étudier la problématique.*

*Il faut déjà vérifier pourquoi ça ne fonctionne pas.*

*Une rétention en cascade pourrait être une solution.*

*Monsieur BAILLY précise noter cela comme point de vigilance.*

*Monsieur HOUILLON demande qu'elle sera la vitesse.  
Il est précisé qu'elle sera de 30 km/h à chaque aménagement.*

#### **DCM 2024/71 Voirie secteur Eboulet**

Après présentation par la société EVI, du projet d'aménagement du secteur d'Eboulet, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet d'aménagement présenté,
- Autorise Mme le Maire à lancer la consultation correspondante.

#### **DCM 2024/71-2 complète et remplace la DCM 2024/09/71 Voirie secteur Eboulet**

Après présentation par la société EVI, du projet d'aménagement du secteur d'Eboulet, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet d'aménagement du secteur d'Eboulet pour un montant estimé de 631 875.50 € HT comprenant :
  - o L'aménagement du Carrefour Monument aux morts/Rue de Verdun/Ecole Cachot pour un montant estimatif de 238 229 € HT,
  - o La tranche optionnelle 1 (Rue de Verdun/Rue de Proudhon) pour un montant estimatif de 189 476.50 € HT,
  - o La tranche optionnelle 2 (Rue de la Libération) pour un montant estimatif de 204 170 € HT.
- Autorise Mme le Maire à lancer la consultation correspondante

*Monsieur JACOBBERGER présente les travaux envisagés rue des Chênes et validés lors des différentes commission travaux.*

*Monsieur SEGUIN ne comprend pas les travaux d'aménagement au niveau du carrefour. Il ne comprend pas l'intérêt de faire des travaux là-haut et de mettre 120 000 € dans ce carrefour.*

*Monsieur JACOBBERGER précise qu'il s'agit de sécuriser.*

*Monsieur PARISOT précise qu'il n'y a jamais eu d'accidents.*

*Monsieur HOUILLON précise que l'aménagement du carrefour ne coûte pas 120 000 € puisque cette partie inclut 80 m avant de route en ligne droite.*

*Monsieur SEGUIN s'inquiète du fait que cela risque d'augmenter le flux.*

*Pour Monsieur PARISOT, l'urgence était plus du côté du pont et de sécuriser les enfants qui vont prendre le bus.*

*Monsieur SEGUIN voudrait que l'on parle des quais bus et du fait que les passerelles vont être ouvertes. Il précis avoir échanger avec Monsieur CORNU sur le sujet et que ce dernier lui a dit de voir avec Marie-Claire FAIVRE.*

*Qu'est-ce qu'on fait donc par rapport à ces quais bus ?*

*Marie-Claire FAIVRE précise n'avoir aucun dossier sur le sujet et prendre l'attache de la CCRC.*

*Monsieur IPPONICH demande quand le marquage va être fait rue Léopold Senghor, il s'inquiète pour la sécurité surtout la nuit. Le marquage est à la charge de la commune et la commande est passée. Normalement l'éclairage public devait rester tout le temps des travaux.*

*Ce point sera vérifié.*

*Monsieur LAMBOLEY demande si on a été informé d'un incident entre une voiture et un cycliste.*

*Marie-Claire FAIVRE répond que non et précise qu'un cycliste doit traverser un passage piéton à côté du vélo.*

*Monsieur IPPONICH demande des précisions quant aux coûts des élections et de l'aide de l'Etat.*

*Il est précisé que la tenue des élections est une obligation et que l'Etat aide à l'investissement (achat urne, isoloir..).*

*Monsieur SEGUIN souhaite un dernier point sur les haies et sur leur entretien. Encore un mois, rue des Bruyères et on ne passe plus.*

*Marie-Claire FAIVRE précise que de nombreux courriers sont faits sur le sujet.*

*Marie-Claire FAIVRE demande à Monsieur SEGUIN qu'il fasse parvenir en mairie des photos du lieu concerné.*

*Monsieur SEGUIN demande qu'est ce qu'on peut faire avec le pouvoir de police pour les chiens qui divaguent.*

*Marie-Claire précise que des courriers sont également faits aux propriétaires concernés.*

**Madame le Maire remercie Les personnes qui ont œuvré au bon déroulement :**

- du 14 juillet,
- du tour de l'avenir le 19 août,
- du vide grenier du 20 août,
- de la soirée estivale du 24 août,
- au don du sang du 28 août.

Madame le Maire annonce les manifestations à venir :

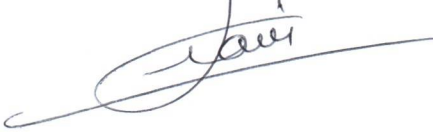
- 7 et 8 septembre rassemblement international des hydravions des Ballastières,
- 14 et 15 septembre cancoill'cox aux Ballastières,
- 15 septembre marché gourmand à la salle des fêtes,
- 20 septembre bien Doubout film à la salle des fêtes avec participation du collège,
- 21 et 22 septembre journée du patrimoine avec visite du bassin,
- 22 septembre, journée portes ouvertes des hydravions des Ballastières,
- 22 septembre conseil municipal des jeunes chasse aux galets aux Ballastières,
- 29 septembre, journée de ramassage des déchets avec le 3CF,
- 12 octobre, patrimoine de Champagny, vu par ses aînés, à la salle des fêtes.

Madame le Maire informe que le conseil communautaire se réunira le 5 septembre, elle donne lecture des points à traiter et invite les élus à faire remonter leurs questions.

La séance est levée à  
20 heures 28

Madame le Maire

Marie-Claire FAIVRE



Le secrétaire de séance

Philippe PARISOT

